



Améliorer la prise en charge de l'infertilité et du 1^{er} trimestre de la grossesse

Pr Jean-Marie Antoine • Service gynécologie-obstétrique et médecine de la reproduction • Hôpital Tenon

Contenu

L'objectif de ce programme DPC est de faire le point sur les bonnes pratiques de la prise en charge de l'infertilité et du 1^{er} trimestre de la grossesse.

Des spécialistes de procréation médicalement assistée, de fécondation in vitro et de gynécologie-obstétrique présenteront aux MG assurant le suivi des patientes la prise en charge la mieux adaptée, en leur permettant notamment de recevoir une information complète sur la consultation pré-conceptionnelle qui est essentielle pour réduire le risque de survenue de certaines complications.

Les principales complications du 1^{er} trimestre de la grossesse, en particulier dans le contexte de fausse couche spontanée et de grossesse extra-utérine, seront également abordées.

Méthode HAS suivie

Formation en groupe, présentielle avec une activité d'analyse des pratiques, intégrée à la démarche cognitive, au moment de l'identification des besoins de formation ou de l'évaluation de l'impact de la formation.

Choisissez bien votre ODP

Le programme DPC n° 14861800054 « Améliorer la prise en charge de l'infertilité et du 1^{er} trimestre de la grossesse » s'inscrit dans les DPC réglementaires et vaut obligation de DPC pour l'année 2018.

Public visé

Ce DPC s'adresse aux médecins généralistes libéraux et/ou salariés.

Inscription à retourner

Département de FMC-Sorbonne Université
Boîte courrier 1520
4 place Jussieu
75252 Paris Cedex 05

Contact

Jean-Paul Rerzki: 01 44 27 50 58
jean-paul.rerzki@sorbonne-universite.fr
Malika Achili-Saada: 01 44 27 69 81
malika.saada@sorbonne-universite.fr

Programme DPC médecins:
n° 14861800054

 Une journée en présentiel

 2018

Vendredi 19 octobre
de 8h45 à 17h30

 Lieu de la formation

Faculté de Médecine
Sorbonne Université
Site Tenon - 75013 Paris

 Financement

- Pour les libéraux: ce DPC est financé par l'ANDPC et chaque participant inscrit percevra l'indemnisation de l'ANDPC d'un montant de 315 €.
- Pour les non libéraux (salariés ou hospitaliers): nous consulter.

Nom: Nom de naissance: Prénom: Date de naissance:

Adresse professionnelle:

CP: Ville:

Tél. prof: Portable: E-mail:

N° RPPS: N° ADELI: Spécialité:

Statut: + de 50 % d'activité libérale salarié/hospitalier mixte

Pour confirmer ma présence, si je suis libéral:

Je crée mon profil sur le site www.mondpc.fr et

Je m'inscris en ligne au programme DPC avec le n° 14861800054

(Améliorer la prise en charge de l'infertilité et du 1^{er} trimestre de la grossesse)

Je demande la réservation d'une chambre d'hôtel (Hébergement pris en charge par le département de FMC-Sorbonne Université si j'habite en région hors Île-de-France)